

Le Greffier

Monsieur Rodrigue DEMEUSE

Député

avenue de Batta 12/51

FJ/MH/BL/rqe/193

4500 HUY

Namur, le 26 février 2021

Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse à votre question écrite n°193 du 22 janvier 2021 que nous adresse ce jour Monsieur Philippe HENRY, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité.

La question et la réponse seront publiées sur le site web du Parlement (www.parlement-wallonie.be).

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.

Frédéric JANSSENS



Question n° 193 de DEMEUSE Rodrigue

à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité

N°: 193 (2020-2021) 193 Réception: 22 janvier 2021 Echéance: 12 février 2021

Matière: Travaux publics - Routes - Autoroutes - Sécurité routière

Objet : les alternatives cyclistes sécurisées dans le cadre de la liaison Tihange-Tinlot

Question écrite

À l'heure actuelle, les cyclistes qui souhaitent relier le plateau du Condroz à la vallée hutoise le font facilement et en toute sécurité en empruntant la future RN 684 praticable, mais non encore ouverte à la circulation sur son tronçon entre le rond-point de Tihange et celui des Gottes à Modave.

Mais une fois ouverte, la chaussée ne sera pas adaptée aux déplacements cyclistes sécurisés dès lors que des aménagements cyclistes n'ont pas été pensés à l'époque de l'établissement des plans.

Des alternatives existent, mais sont très dangereuses pour les cyclistes. C'est le cas de l'itinéraire via le fond d'Oxhe, la route de France et la route de Yernée qui sont des voiries non éclairées, étroites et sinueuses. Il y a aussi la route de Hamoir, mais qui n'est, elle non plus, pas adaptée en raison du manque d'éclairage, du brouillard très fréquent et de la vitesse excessive des véhicules.

L'une des possibilités pour permettre aux cyclistes de continuer à relier Huy et le Condroz de façon relativement sécurisée serait dès lors de relier le rond-point des Gottes jusqu'au Chemin de Saint-Loup par un itinéraire praticable pour les cyclistes.

Une liaison longeant la RN 684 était prévue entre ledit rond-point et le chemin vicinal n° 3 qui longe le bois de Tihange, chemin qui aboutit lui-même au Chemin de Saint-Loup.

Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer si le projet de réalisation de cette liaison est toujours bien prévu et, si oui, quand il sera réalisé ? Permettra-t-il le passage des cyclistes ?

Par ailleurs, des contacts entre le SPW et la Ville de Huy ont-ils lieu afin de rendre praticables aux cyclistes les 900 mètres du chemin vicinal n° 3 longeant le bois de Tihange et qui rejoint le Chemin de Saint-Loup?

Des aménagements de sécurisation du Chemin du Chera sont-ils prévus?

D'autres alternatives de sécurisation des déplacements cyclistes entre le Condroz et la vallée hutoise sontelles étudiées ?

Réponse

Tout d'abord, je voudrais rappeler que la N684 entre le rond-point de Tihange et le hameau des 9 Bonniers

est interdite à toute circulation, y compris pour les cyclistes et les piétons, étant donné le risque d'éboulements au niveau des talus rocheux sur la phase 1 de la liaison Tihange-Tinlot. Une signalisation est, d'ailleurs, mise en place.

Il est par ailleurs bien prévu de réaliser une voirie latéralement à la N684 jusqu'au chemin vicinal n°3. Cette voirie communale en béton sera destinée aux tracteurs, piétons et cyclistes.

En ce qui concerne sa réalisation, elle n'est pas prévue à court terme, car elle est liée à la phase 3 du projet de liaison Tihange-Tinlot, qui, comme l'honorable membre le sait, subit un contretemps dû aux expropriations non finalisées.

Il n'y a pas eu de contact entre mon administration et les autorités communales hutoises à propos du chemin Vicinal n°3. Celui-ci et le Chemin du Chéra sont communaux et leurs aménagements de praticabilité et de sécurisation pour les cyclistes sont du ressort de la commune.

Il est à signaler que la N684 devrait reprendre une bonne partie du trafic présent sur la N66, et en conséquence le trafic devrait diminuer sur cette dernière. Les cyclistes pourraient à terme emprunter celle-ci, qui est en partie éclairée.

En attendant la concrétisation de cette liaison, mon administration reste bien entendu à l'écoute et ouverte au dialogue avec les autorités locales sur ces aspects de sécurisation dans cette zone.